

DOSSIER DE PRESSE

Mise en service du tronçon ouest de la liaison A30-Alzette pour désenclaver l'espace transfrontalier nord lorrain



La nouvelle section de voie mise en circulation ce vendredi 24 juin 2016 est la partie Ouest de la liaison A30/Alzette Belval. Le département de Meurthe-et-Moselle a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette opération exemplaire qui mêle aménagement du territoire, développement durable et préservation de l'environnement. L'investissement s'est élevé à 14,2 M€.

Une route qui est bien plus qu'une route

Le tronçon Ouest de liaison A30 – Belval est une voie nouvelle de 6,5 kilomètres qui participe au désenclavement de l'espace frontalier.

C'est également un projet qui s'intègre dans un espace naturel préservé et valorisé (création d'un espace naturel sensible, zone de protection de biotope). La route traverse le véritable « poumon vert » de la future agglomération transfrontalière. Elle crée une nouvelle liaison, connectée au territoire, désenclavant le secteur de Villerupt et améliorant les accès au Luxembourg.

Ce projet s'inscrit en lien avec l'aménagement du site de Belval à Esch-sur-Alzette (ville nouvelle avec créations d'emplois, université, quartiers d'habitat, équipements commerciaux et culturels, etc.).

La route est aussi un support de développement pour l'ensemble de l'espace frontalier du Pays Haut autour de Villerupt. Il permet de desservir une ancienne friche industrielle, le site de Micheville, pour y créer de nouveaux quartiers associant habitat, activités et équipements tout en délestant dans les traversées d'agglomération de Villerupt et Audun-le-Tiche aujourd'hui saturées par le trafic de transit transfrontalier.

L'ouverture de cette partie ouest de la liaison A30/Alzette Belval, au-delà d'une simple ouverture de route, est une occasion de découverte (ou de redécouverte) pour les habitants du secteur d'un espace paysager (et naturel) de très grande qualité.



Objectifs de l'opération

Ce projet, dont l'idée est née au début des années 2000, visait à répondre aux objectifs principaux suivants :

- Valoriser un foncier dégradé (friches industrielles)
- Améliorer les liaisons entre le pays haut Lorrain et le site de Belval / ESch-sur-Alzette depuis les différents échangeurs de l'autoroute A30
- Améliorer la desserte routière des futures zones de développement de l'opération d'intérêt national Alzette-Belval portées aujourd'hui par l'EPA, et notamment le site de Micheville
- Améliorer le cadre de vie des centres urbains de Thil, Villerupt et Audun le Tiche, en les désengorgeant de la circulation de transit transfrontalier
- Améliorer la sécurité des usagers

A ces objectifs initiaux se sont ajoutés des enjeux d'environnement et de développement durable découlant de l'évolution de la sensibilité des populations aux questions environnementales et des contextes réglementaires européen et national (sites Natura 2000, Grenelle de l'environnement, Espaces naturels sensibles).

Epousant au plus près la topographie pour le moins « chahutée » des sites héritée du passé industriel, le projet a intégré d'importantes adaptations pour minimiser l'impact environnemental et favoriser une cohabitation équilibrée et durable avec les milieux naturels et les espèces remarquables du secteur.

Le projet routier concilie en outre développement et environnement, tout en minimisant son impact sur le domaine agricole, déjà en tension sur cet espace frontalier.



Le soutien de l'État et de l'Union européenne à la réalisation de la liaison Belval/A30

La liaison Belval/A30, qui vise à la création d'une nouvelle liaison transfrontalière afin de désenclaver le secteur de Villerupt et d'améliorer les accès au Luxembourg, a été financée par l'État à hauteur de **6,10M€, soit 15,8 %**, via le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Ce fonds créé en 1999, soutient en investissement et en fonctionnement les actions qui concourent à la mise en œuvre des choix stratégiques de cette politique, au vu de l'impact attendu de ces actions, notamment en terme de développement durable : développement économique, solidarité et qualité de l'environnement.

Le projet a également été financé à hauteur de **8 M€, soit 20,7 %**, via le fonds européen de développement économique et régional (FEDER).

Ce fonds vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Ainsi, au niveau régional, il peut intervenir au titre des trois objectifs de la politique de cohésion : convergence, compétitivité régionale et emploi et coopération territoriale européenne.

Les opérations à venir sur la partie meurthe-et-mosellane de l'opération d'intérêt national (OIN) Alzette-Belval

Plusieurs procédures d'aménagement sont actuellement en cours et permettront de proposer plusieurs terrains à bâtir d'ici 2018 :

Site de Micheville : Après avoir réalisé le plan guide d'aménagement de Micheville dans le cadre d'une large concertation avec la population, l'établissement public Alzette-Belval (EPA) engage la préparation de deux chantiers sur des friches industrielles.

Ces chantiers permettront la construction de 1000 logements, d'équipements publics et de zones d'activités. Ils permettront aussi de préparer les terrains nécessaires à la réalisation du pôle culturel de la CCPHVA.

Site de Villerupt-Cantebonne : L'EPA mène actuellement une procédure de création de zone d'aménagement concerté (ZAC), sur la base d'un programme de 670 logements, de commerces et services de proximité.

Commune de Villerupt : Dans le quartier Victor Hugo, ancienne cité minière, l'EPA s'engage avec l'agence nationale de l'habitat (ANAH) pour le lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU).



Le département de Meurthe et Moselle a assuré la maîtrise d'ouvrage d'un tronçon de 6,5 km (tronçon vert sur le plan ci-dessus) entre la RD26 à Tiercelet et la friche basse de Micheville à Villerupt. Ce tronçon à 1 x 2 voies, vient se raccorder au tronçon sous maîtrise d'ouvrage Mosellane à 2 x 2 voies, assurant la liaison avec le site de Belval au Luxembourg.

Deux programmes

- La réalisation d'une route de 6,5 km
- La réalisation d'un giratoire.

La mise en œuvre d'une action de préservation de l'environnement au titre des espaces naturels sensibles (ENS) a été intégrée au financement du tronçon sous maîtrise d'ouvrage Meurthe-et-Mosellane.

Un peu d'histoire

15 novembre 2000

Lancement d'une étude relative au développement urbain et économique du bassin de l'Alzette à l'initiative de Mme le préfet de région.

23 octobre 2003

Réunion des présidents des deux conseils généraux et de la préfecture de région et décision de réaliser une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) unique pour les deux départements.

12 décembre 2003

Délibération de l'assemblée départementale pour prise en compte de l'opération, approbation des principales caractéristiques techniques et financières, autorisation donnée au président pour lancement des procédures.

6 juillet 2005

Déclaration d'utilité publique par arrêté conjoint des préfets des deux départements prorogée le 1^{er} juin 2010 et enquête parcellaire du 9 au 24 septembre 2010.

1 Décembre 2011

Présentation devant le Conseil National de Protection de la Nature du dossier de Belval pour l'obtention d'une dérogation relative aux espèces faunistique protégées.

7 Février 2012

Arrêté préfectoral autorisant à déroger à l'interdiction de capture et d'enlèvement, de destruction et de perturbation intentionnelle de spécimens, d'espèces animales protégées

Déroulement des travaux

2012

A l'automne 2012, les travaux préparatoires aux terrassements ont été engagés conformément à l'arrêté de dérogation aux espèces protégées.

Ces travaux ont consistés en du déboisement de l'emprise travaux et de la création de mares de compensation pour les amphibiens. Le chantier a également été isolé par la pose de filets à batraciens sur 7 000 ml.

2013

Démarrage des travaux de terrassement et assainissement ainsi que des travaux de dépollution du site de Micheville.

Installation d'un atelier de concassage de matériaux en vue de la réalisation de la couche de forme (marché à venir sur l'année 2014).

2014

- Réalisation de la couche de forme en matériaux du site traités au liant hydraulique (2% de chaux et 5% de ciment).
- Pose de 62 passages à batraciens et de 15 passages moyenne faune

- Reprise d'un important glissement de terrain intervenu au droit des étangs de la sapinière (plus de 20000 m3 de terrains à substituer)

2015

- Réalisation des structures de chaussée et de l'assainissement

2016

- Mise en place des clôtures de bassins de rétention des eaux pluviales
- Mise en place de détecteurs de passage de faune aux points de passage identifiés dans les études faunes : Marché en cours, pose prévue première quinzaine de juillet
- Mise en place des équipements terminaux (Marquage au sol, panneaux de police et de signalisation et glissières) : travaux en cours achèvement prévu mi-juin 2016
- Aménagement paysager : Plantations terminées au printemps

24 juin : Ouverture de la partie de voie réalisée sous maîtrise d'ouvrage CD 54 du giratoire de la plateforme de Micheville à celui de Tiercelet.

Automne 2016 : Ouverture de la partie de voie réalisée sous maîtrise d'ouvrage CD 57 entre le rond-point d'Audun-le-Tiche et Belval.

Pièce jointe : Fiche projet détaillée.

Les principaux enjeux environnementaux

- Permettre aux nombreuses espèces rares présentes sur le site d'y rester et d'y prospérer. Cet espace, gardé à l'écart des pressions immobilières depuis près de 30 ans grâce à l'action publique (Etat, Région, EPFL) a été « investi » par la nature, démontrant ainsi la capacité de cette dernière à s'adapter à des situations pourtant complexes (anciens sites industriels quasi lunaires à la fermeture des sites)
- Organiser la gestion durable de ce poumon vert au cœur de l'agglomération transfrontalière en plein développement, en préservant ces cœurs de nature tout en les ouvrant aux populations actuelles et futures du secteur (circulations douces, sentiers de découverte, ...). Le programme d'animations proposé par le département de Meurthe-et-Moselle depuis le début de l'année dans le cadre des « escapades de Micheville » s'inscrit pleinement dans cette volonté d'associer les populations à la découverte des richesses naturelles existantes sur leur territoire et à leur ouverture au public.

Ces enjeux ont conduits aux aménagements suivants :

- Mise en place d'ouvrages permettant le passage des animaux de part et d'autre de la route, ouvrages adaptés pour les amphibiens et reptiles, pour la petite et moyenne faune.
- Aménagement de l'environnement de la route de manière à limiter les risques de collision et de mortalité avec les espèces animales les plus sensibles (papillons, chauves-souris, grand, duc) tout en évitant les risques de collision pour les usagers de la route avec la grande faune (sangliers, chevreuils, ...), également abondamment présente sur le site.
- Mise en place d'un suivi scientifique de l'ensemble du site pour vérifier le fonctionnement des équipements mis en place. Ce suivi de terrain, mis en œuvre depuis 2012, a permis de vérifier le fonctionnement réel des corridors écologiques et d'éviter la mise en place d'équipements lourds complémentaires.

Bon à savoir

Si les passages sous chaussée sont clairement identifiables, d'autres aménagements le sont moins (reconstitution de pelouses calcaires de part et d'autre de la voie, plantations pour guider les chauves-souris dans leurs franchissements de la voie, panneaux de signalisation « dynamiques » indiquant la présence de faune susceptible de traverser), limitations de vitesse dans les sections les plus sinueuses les plus fréquentées par la moyenne et la grande faune..

Leur réalisation fait suite à un travail technique de terrain, mené pendant près de deux ans pour identifier les « pratiques » des espèces et adapter les dispositifs en conséquence.

Une dimension expérimentale

Cette opération a une dimension expérimentale indéniable. Le département de Meurthe-et-Moselle, en s'engageant délibérément dès l'engagement de l'opération dans une transparence totale tant dans les suivis de terrain mis en œuvre que dans les adaptations successives du projet pour mieux répondre aux constats de terrains, a l'ambition de faire de ce projet un dossier de référence.

A noter

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a fait le choix, au titre des mesures d'accompagnement de classer le site de Micheville, espace naturel sensible départemental.

Cela permet au Département de s'impliquer directement pour assurer la gestion et la valorisation de ce site, en lien avec le département de la Moselle, l'EPA Alzette-Belval, les associations et les partenaires locaux. C'est la garantie d'une gestion environnementale durable du site conduite en bonne intelligence avec les projets d'aménagement de l'EPA et des collectivités.

Le site ENS de MICHEVILLE

Un nouvel Espace Naturel Sensible départemental

Le site de MICHEVILLE est un ancien site sidérurgique désaffecté au milieu des années 80 qui s'étendait sur plus de 400 ha. Il comprenait outre les installations industrielles proprement dites (laminoir, cokerie, ateliers, ...) une mine de fer à ciel ouvert que traverse aujourd'hui le projet de voie nouvelle assurant la liaison Belval / A30 et le désenclavement du bassin de l'Alzette. A l'arrêt des activités industrielles, le site a été acquis par l'EPFL (établissement public foncier de Lorraine) dans le cadre de la politique régionale de résorption des friches industrielles et « *mis en réserve* ».

Cette mise en réserve a permis à la végétation et aux espèces pionnières de progressivement recoloniser ce site industriel, jusqu'à devenir aujourd'hui un véritable réservoir de biodiversité présentant tout un cortège d'espèces animales et végétales protégées (plus d'une cinquantaine au total sur l'ensemble du projet dont :

- des amphibiens (alyte accoucheur, crapaud calamite, ...),
- des reptiles (couleuvre à collier, lézard des murailles, ...),
- des chiroptères (petit rhinolophe, grand murin, ...),
- des mammifères (chat forestier, écureuils),
- des papillons (damier de la succise, azuré du serpolet, cuivré des marais)
- des oiseaux au rang desquels on trouve notamment le grand-duc et l'alouette lulu.

Les adaptations du projet routier ont notamment consisté en une adaptation de l'implantation de la voie de manière à épouser au plus près les anciennes pistes industrielles parcourant le site, à réduire la largeur de l'ouvrage, à mettre en place des équipements de franchissements (crapauducs, passages petite faune, ...) dans les secteurs sensibles et à reconstituer des milieux adaptés aux espèces (mares, pelouses calcaires, ...).

Enfin un suivi écologique de la zone de corridor sera effectué pendant un an afin d'affiner, le cas échéant, les ouvrages de franchissements garantissant les continuités écologiques et se poursuivra pendant dix ans pour surveiller l'efficacité des dispositifs mis en place.

Le site inscrit à l'inventaire des ENS, pour sa partie meurthe-et-mosellane représente 116 ha environ et concerne la partie la plus à l'Ouest de l'ancienne mine à ciel ouvert.

Pièce jointe : Plaquette de présentation de l'ENS.